



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2017

Excusé : HURE Virginie, Gilles BURDIN, LACONDEMINE Aurélien, RABUS Angeline (pouvoir à PETIOT Dominique), BAILLY Séverine (pouvoir à BIZOUARD Aurélie), BERRIER Bruno

Lecture et signature des délibérations du 13 février 2017.

1. Révision simplifiée du PLU

La Maire rappelle le projet de Monsieur Jonathan JANDOT de construire un hangar pour son activité professionnelle sur une parcelle appartenant actuellement à Monsieur Olivier BUATOIS située rue du Tacot à Montret. Cette parcelle, bien que située entre les zones constructibles et les zones artisanales (UB et 1AUX), est placée en zone N (naturelle) sur le PLU. La Maire a sollicité l'avis du Syndicat Mixte, service instructeur, qui suggère une révision simplifiée du PLU. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'engager les démarches pour une révision simplifiée.

2. Projet nouvelle mairie : prêt relais

Dans le cadre du chantier de réhabilitation de la mairie et de son annexe, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Banque Populaire un prêt relais de 75 000 euros au titre d'une ligne de préfinancement des subventions et FCTVA.

Caractéristiques de l'emprunt :

- Objet : Prêt relais en attente de subventions ou de recouvrement de FCTVA
- Montant : 75 000 euros
- Durée : 24 mois
- Taux d'intérêt : taux fixe 0,75 %
- Frais de dossier : 0 euro
- Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil
- Remboursement anticipé : Possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité

3. Comptes de gestion et comptes administratifs

Madame La Maire présente aux conseillers les comptes administratifs et les comptes de gestion du budget principal et du budget assainissement délivrés comme chaque année.

Résultats du budget principal :

Section de fonctionnement : Dépenses : 508 462,60 € Recettes : 976 077,82 €
Soit un excédent de fonctionnement de : 467 615,22 €

Section d'investissement : Dépenses : 762 168,24 € Recettes : 587 448,72 €
Soit un déficit d'investissement de : 174 719,52 €

Résultats du budget assainissement :

Section de fonctionnement : Dépenses : 9 311,25 € Recettes : 40 024,92 €
Soit un excédent de fonctionnement de : 30 713,67 €

Section d'investissement : Dépenses : 72 809,26 € Recettes : 4 695,00 €
Soit un déficit d'investissement de : 68 114,26 €

Le compte de Gestion est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par Madame La Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la commune.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par Monsieur le Trésorier Principal de Cuisery.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de s'assurer que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2016, le montant de tous les titres de recettes émis et le montant de tous les paiements ordonnancés. Le Conseil Municipal doit également s'assurer que le Trésorier Principal a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Enfin, les comptes de Gestion établis par le Trésorier Principal sont conformes aux Comptes Administratifs des deux budgets de la commune.

Tel que le prévoit la législation, Madame La Maire quitte la salle au moment du vote.

Sur proposition de Monsieur BESSON, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion des budgets principal et assainissement de l'année 2016.

4. Indemnités régisseur

Le Maire rappelle aux conseillers que Monsieur TRONTIN Pascal, agent technique de la commune, a été nommé par délibération régisseur principal des régies suivantes :

- Régie n°54 : Droit de place
- Régie n°55 : Redevance photocopies
- Régie n°56 : Salle des fêtes

- Régie n°57 : CCAS

Tel que le prévoit l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 modifié fixant les conditions d'attribution et les montants des indemnités allouées aux régisseurs de recettes et d'avances, la Maire propose d'allouer à cet agent une indemnité de régisseur. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'allouer cette indemnité annuelle à un montant de 110 €.

5. Tarification bureaux grenier et grilles ancienne école maternelle

Dans le cadre de la rénovation de la nouvelle mairie, d'anciens bureaux de classe provenant du grenier ainsi que les grilles et le portail de l'ancienne école maternelle doivent être débarrassés pour laisser place aux travaux. Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente ce mobilier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer une tarification pour le mobilier à vendre comme suit :

- Portail et grilles : 500 € l'ensemble
- Bureaux : 15 € l'unité

6. Vente véhicule communal Renault Mégane et sortie de l'inventaire

La Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente le véhicule communal de marque Renault Mégane, second véhicule inutilisé par les services communaux depuis plusieurs années. Le Garagiste de Montret, Monsieur David VERZEAUX, souhaite acquérir ce véhicule. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de céder ce véhicule communal de marque Renault Mégane à Monsieur David VERZEAUX pour la somme de 300 €.

7. Terrain Marc Melin

La Maire expose aux conseillers que dans le cadre du litige avec Monsieur Marc Melin concernant les fondations du nouveau groupe scolaire vis-à-vis de son terrain en bordure, un entretien en présence de ce dernier, ainsi que des conciliateurs, de l'architecte DWA ayant eu maîtrise d'œuvre du groupe scolaire, ainsi que des entreprises ayant travaillé sur ces fondations, aura lieu le 28 mars 2017 à 10h15 sur place.

8. Demande de subvention

Madame la Maire expose au Conseil Municipal le dispositif du fonds de solidarité logement et propose de renouveler la cotisation à ce dispositif qui a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien au logement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de cotiser au Fonds Solidarité Logement (FSL) par l'intermédiaire du Conseil Départemental. Pour l'année 2017, cette cotisation sera versée au montant de 280 €.

9. Questions diverses

- a. Fiscalité professionnelle unique : attribution de compensation fiscale

Monsieur BESSON présente aux élus le calcul des attributions de compensations fiscales intégrant une neutralisation des effets fiscaux de la fusion calculées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont Monsieur BESSON fait partie. Il est expliqué à nouveau que ce régime fiscal est mise en place dans l'objectif de neutraliser les effets fiscaux du changement de périmètre suite à la fusion des intercommunalités,

permettant ainsi aux administrés de ne pas subir d'augmentation d'impôt. Les effets de la neutralisation fiscale sur la commune de Montret sont présentés ci-dessous :

CC BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM' - CLETC				1 ER MARS 2017				
MONTRET								
produit global sans correction		2016			2017			Produit à corriger
		Produit communal	Produit intercommunal	Produit global	Produit communal	Produit intercommunal	Produit global	
MONTRET	Taxe d'habitation	91 347	31 228	122 575	91 347	40 697	132 044	-9 468
	Taxe sur le foncier bâti	53 225	12 940	66 165	53 225	26 651	79 876	-13 710
	Taxe sur le foncier non bâti	16 419	3 945	20 364	16 419	7 443	23 862	-3 497
	TOTAL	160 992	48 113	209 105	160 992	74 790	235 782	-26 675
Produit communal des trois taxes ménages après correction des taux d'imposition		2016			2017			Produit corriger
		Bases	Taux	Produit	Bases	Taux	Produit	
MONTRET	Taxe d'habitation	708 118	12,90%	91 347	708 118	11,56%	81 879	-9 468
	Taxe sur le foncier bâti	505 465	10,53%	53 225	505 465	7,82%	39 515	-13 710
	Taxe sur le foncier non bâti	53 746	30,55%	16 419	53 746	24,04%	12 922	-3 497
	Total			160 992	Total		134 315	-26 675
Ecart a supporter par les contribuable								0
ATTRIBUTION DE COMPENSATION A PERCEVOIR PAR LA COMMUNE		EFFET DU MECANISME SUR LA COMPOSITION DES RECETTES COMMUNALES						
		2016	2017	Ecart				
CFE	6 114	91 347	81 879	-9 469				
CVAE	5 695	53 225	39 515	-13 711				
IFER	3 158	16 419	12 922	-3 498				
TASCOM	0	6 114	0	-6 114				
TAFNB	564	5 695	0	-5 695				
Compensation part salaires	6 665	3 158	0	-3 158				
Fraction recettes	202	0	0	0				
AC de droit commun	22 398	564	0	-564				
Compensation de la perte/gain de fiscalité	26 675	6 665	0	-6 665				
AC avec correction de fiscalité	49 073	202	0	-202				
		0	49 073	49 073				
TOTAL		183 389	183 389	0				

b. Scot

Le Maire présente un projet de courrier destiné au service du droit du sol du Syndicat Mixte concernant le Schéma de cohérence territorial (SCOT) dans lequel elle exprime soutenir l'avis défavorable émis par le Conseil Municipal de Montret concernant le schéma de cohérence territoriale pour la Bresse Bourguignonne et constater que ce schéma, bien que globalement cohérent et équilibré, n'intègre pas Montret en tant que pôle de proximité, notamment en considérant la diversité des services proposés pour la commune et le territoire et le développement prévu prochainement de ces services. La demande sera donc faite que Montret soit intégré au groupe des pôles de proximité étant donné l'expansion de la commune.

c. Bois ancienne trésorerie

Il est rappelé que du bois pré coupé est à disposition pour qui le souhaite dans la cour de l'ancienne trésorerie, route de Saint-Vincent. Il peut être éventuellement proposé aux administrés.

d. Maison NOBLET

Le Maire expose aux élus que Monsieur NOBLET, locataire du bien situé route de Savigny, et potentiel futur acquéreur de ce bien, a obtenu un prêt pour l'achat de cette maison auprès du Crédit Coopératif. Il est en attente de l'accord du Juge des Tutelles. Une proposition de prolongation du compromis de vente sera formulée à sa tutrice.

e. Loyer Plat – annulation de révision

Le Maire expose au Conseil Municipal l'état de la dette de Monsieur et Madame PLAT, les traitants de Montret qui occupent un local communal à usage commercial. Considérant que ce loyer est soumis à une révision tous les trois ans puisqu'il s'agit d'un bail commercial, et compte-tenu de l'état de leur dette sur ce loyer, le Maire propose aux conseillers d'annuler la révision de leur loyer, afin d'éviter une augmentation de l'admission en non-valeur que la commune aurait à supporter dans le cas où ces locataires ne seraient pas en mesure de rembourser leur dette. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la révision du loyer de Monsieur et Madame PLAT.

f. Desserte rue de la Bourrelière

Monsieur BESSON présente les devis de TP Service pour le curage des fossés de la desserte rue de la Bourrelière. Ce curage est nécessaire car il y a des dysfonctionnements dans l'évacuation chez certains administrés demeurant proche de cette desserte. Le devis est séparé en deux chiffrages car cette desserte est à moitié occupée par le champ de Monsieur LONJARET. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de curer aux frais de la commune l'intégralité de cette desserte pour un montant HT de travaux de 624 €.

g. Toiture préau ancienne école maternelle

Il est proposé dans le cadre du marché de rénovation de la mairie et de son annexe en lieu et place de l'ancienne école maternelle de profiter des échafaudages présents et de la refonte de la toiture de la mairie ainsi que de l'annexe pour réparer le toit du préau. Le devis pour cette réparation s'élève à 11 257,69 Euros HT avec l'entreprise ROSSIGNOL déjà en affaire pour les couvertures de ce marché. Le Conseil municipal accepte cet avenant en plus-value à l'unanimité.

Toujours dans le cadre de ce marché, un imprévu a été constaté sur l'état des canalisations d'eau. Cet imprévu coûtera environs 1000 €.

Le Conseil Municipal souhaite également demander des devis pour connaître le coût d'un éventuel aménagement de la cour de la Mairie.